

Objet : Halle Olympique - Tarifs spécifiques pour l'organisation du concours du Centre de gestion de la Savoie le 16 octobre 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal et de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la délibération n° 31 du 29 juin 2023 fixant les tarifs de la Halle Olympique à compter du 1^{er} septembre 2023,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs spécifiques pour l'organisation du concours du Centre de gestion de la Savoie le 16 octobre 2024 à la Halle Olympique,

Décide

Article 1 : Les tarifs spécifiques pour l'organisation du concours du Centre de gestion de la Savoie le 16 octobre 2024 à la Halle Olympique sont fixés comme suit :

- La location des salles séminaires : 2 600 € HT
 - 1 espace séminaire de 237 m²
 - 1 espace exposition de 260 m²
 - Mise à disposition des tables
 - Mise à disposition des chaises

pour une configuration maximum de 140 places

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 26 mars 2024

Le Président
Franck LOMBARD

